



Mon boss ne veut pas me laisser partir

Par **john44**, le 21/09/2017 à 16:48

Bonjour,

je suis dans une entreprise depuis quasiment 15 ans et je souhaite partir car j'en ai marre et je souhaite découvrir de nouvelles choses.

J'ai posé ma démission mais comme j'ai un poste avec de grandes responsabilités, mon boss ne veut pas me laisser partir.

Il était fou de rage quand je lui ai annoncé la nouvelle.

Maintenant il fait tout pour me retenir, il me propose une belle augmentation, il n'arrête pas de me dire que de toute façon je changerai d'avis et je ne partirai pas, etc...

Mais ma décision est prise, je veux partir.

Si vraiment ça devient insupportable et que je pars sur un coup de tête du jour au lendemain, sans terminer mon préavis de 4 mois. Je risque quelque chose, étant donné que j'ai un poste à responsabilités et que je suis seul à occuper ce poste

Comment faire pour partir le plus vite possible?

Par **Paulavo38**, le 21/09/2017 à 17:16

Bonjour,

Vous avez évidemment la liberté de démissionner, sous réserve d'abus.

Quant à la non-exécution de votre préavis vous serez bien sûr privé de votre salaire correspondant à la période non-travaillée.

Mais également, l'employeur peut réclamer une indemnité égale à l'indemnité du préavis non-exécuté (indépendamment du préjudice subi), d'un montant forfaitaire, de 4 mois de salaire vous concernant.

Cordialement.

Par **P.M.**, le 21/09/2017 à 18:45

Bonjour,

L'employeur ne peut pas refuser votre démission, il ne peut qu'en prendre acte à partir du moment où vous respectez le préavis suivant les modalités prévues par la Convention Collective applicable...

Si ce n'est pas le cas, il peut vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise qui ne sont pas spécialement équivalents à un montant forfaitaire correspondant au préavis non effectué suivant l'[url=

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006901175&cidTexte=LEGI L1237-2 du Code du Travail\[/url\]...](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006901175&cidTexte=LEGI L1237-2 du Code du Travail[/url]...)